

Le Mans

Le Maine Libre

Abonnements et portage : 02 43 83 72 77 (non surtaxé)

Rédaction : 28-30, place de l'Eperon - 72013 Le Mans Cedex 2
Tél. 02 43 83 72 72 - Fax : 02 43 28 28 19
redaction@maine-libre.com

Publicité : 38, bd d'Estienne-d'Orves
BP 28301 72008 Le Mans Cedex 1 - Tél. : 02 43 39 98 98

Petites annonces :
Tél. : 0 820 000 010 - Fax : 02 99 32 50 32 (0,12€/mn)
Annonces emploi : Tél. : 0 820 200 212 (0,12€/mn)
Annonces légales :
Tél. : 0 820 321 086 - Fax : 0 820 309 009 (0,12€/mn)

LE CHIFFRE

400

C'est le nombre de personnes attendues le lundi 27 janvier à partir de 20 h 30 à la Maison de quartier Pierre Guédou, impasse Floréal pour la réunion débat qu'organise l'Association des inondables de la région mancelle et de plusieurs communes sarthoises, en présence d'élus et d'agents de l'Etat, du Conseil général et des Collectivités locales.

Échecs

Un tournoi des générations

L'Échiquier Club Le Mans organise le samedi 1^{er} février un tournoi des générations entre parents et grands-parents des jeunes joueurs en formation au club. Cette rencontre sera également ouverte aux enfants débutants et à toute personne sachant un peu jouer aux échecs. Ce tournoi aura lieu à la Maison pour Tous Jean-Moulin, de 14 heures à 16 heures, 25, rue Robert-Collet.

Inscription par mail eclm@sfr.fr ou sur place



La « rumeur » lance les municipales

À son tour, Louis Noguès, candidat du FN, a annoncé hier une plainte contre Jean-Claude Boulard autour de la rumeur.

Julien PROULT

julien.proult@maine-libre.com

Diffamation contre dénonciation calomnieuse. « Ignoble rumeur » contre « fausses allégations ». À deux mois du premier tour des élections municipales, la désormais célèbre « rumeur du 9-3 » sur l'immigration organisée de banlieue parisienne vers la province a mis hier le feu aux poudres de la campagne mancelle, jusque-là somnolente. Pas moins de trois plaintes ont été confirmées ou annoncées au cours de la journée, dont celle du candidat du Front national Louis Noguès en réponse à celle de Jean-Claude Boulard.

« Une atteinte à l'honneur de la Ville »

C'est d'abord le maire lui-même, candidat à un troisième mandat, qui a confirmé dans la matinée un dépôt de plainte pour « diffamation » contre M. Noguès. Le maire socialiste proche au représentant du Rassemblement Bleu Marine (RBM) d'avoir relayé « une ignoble rumeur », lors d'un point presse ce week-end, en accusant la Ville d'organiser la venue d'immigrés en provenance de région parisienne en échange d'argent. « C'est une invention pure et simple », une « atteinte à l'honneur même de la Ville qu'il faut réparer », a affirmé l'élu.

Pas de plainte en cas d'excuses
Réponse quelques heures plus tard de Louis Noguès : le maire sortant a commis « non pas une erreur, mais une faute » en déplaçant la campagne « dans le caniveau ». Car le candidat frontiste l'assure : il n'a jamais abordé le sujet de la « rumeur » ce week-end. « J'ai seulement parlé de cars qui arrivent nuitamment au Mans avec des immigrés », a-t-il expliqué. Une nuance qui vaut, selon lui, de porter plainte contre Jean-Claude Boulard pour « dénonciation



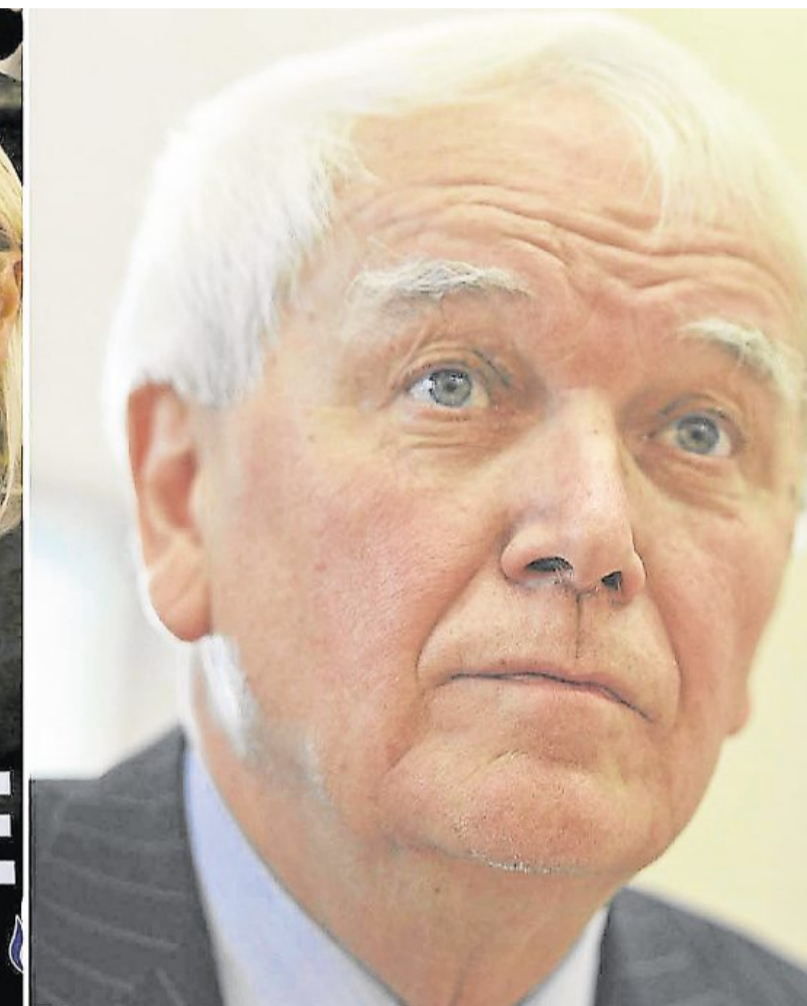
Le Mans, hier. Louis Noguès (à gauche) a rejeté les « allégations » de Jean-Claude Boulard, estimant qu'il « a fait une erreur ». Photos « Le Maine Libre » Denis Lambert.

calomnieuse ». Même si des images de la chaîne de télévision LMTV le montrent - quoi qu'il en dise - évoquer clairement la fameuse « rumeur » ce week-end. Et même si, joint dans la soirée, il a ensuite expliqué être prêt à retirer sa plainte si M. Boulard lui présentait des excuses... Autre sujet de friction de la journée, les éventuelles pressions que la direction de la Setram aurait exercées sur ses chauffeurs de bus pour éviter que ceux-ci se plaignent des incivilités dont ils sont, selon Louis Noguès,

constamment victimes de la part de populations immigrées.

Une autre plainte... de la Setram
Là encore, le candidat du RBM précise. « J'ai rapporté les propos de chauffeurs de car qui me disaient pour l'un, employé par la Setram, que, quand montent de jeunes immigrés (...) ils lui font des bras d'honneur et ils ne paient pas. Et la Setram a donné l'ordre de se taire ».

Une déclaration qui a conduit à l'annonce de la troisième plainte de la



journée. Cette fois de la part de Jean-François Soulard, président de la Setram et adjoint au maire. À nouveau contre Louis Noguès. À nouveau pour diffamation. Et c'est par la possibilité d'un quatrième recours en justice que s'est close la journée, Louis Noguès expliquant « avoir pensé » à déposer plainte contre les journalistes ayant, selon lui, déformé ses propos du week-end. La décision, insiste-t-il, visiblement un peu dépassé, « est entre

les mains des juristes » de la direction nationale du FN. Lancée, la campagne municipale mancelle ? Possible. Du moins sur le terrain judiciaire. Ce matin, c'est le candidat UMP Alain Pigeau qui doit tenir une conférence de presse...

Notre vidéo sur www.lemainelibre.fr

« Elle ne meurt jamais, elle s'endort pour mieux rejallir »

Auteur du livre « Gérer les rumeurs, ragots et autres bruits » (Édipro 2 012), Aurore Van de Winkel, docteur en information et communication, conseillère en gestion des rumeurs, explique les mécanismes d'une rumeur.

Le « Maine Libre » : Une rumeur, tenace, resurgissant dans le cadre de la campagne municipale, fait croire qu'un accord aurait été passé entre les maires du Mans et de Paris pour accueillir des populations étrangères, du 93 notamment, en échange du financement des lignes de tramway au Mans. Qu'en pensez-vous ?

Aurore Van de Winkel : Cela fait cinq ans que plusieurs élus de villes comme Poitiers, Niort, Limoges, Tulle, Châlons-en-Champagne, etc. sont visés par des rumeurs les accusant d'accueillir des familles de Seine-Saint-Denis dans leur circonscription en échange de subventions diverses. La rumeur utilise le même scénario mais s'adapte au contexte de la ville (construction d'un viaduc, de lignes de tramway, pots-de-vin...). Cette rumeur est donc tenace et vise indifféremment des maires PS ou UMP ayant comme points communs de diriger une ville de taille moyenne connaissant un agrandissement

conséquent et donc une augmentation de la mixité sociale.

Ce genre de rumeur obéit à quel genre de mécanisme collectif ?

C'est une rumeur qui se diffuse par proximité sociale et qui s'adapte ensuite à de nouveaux milieux, se propageant ainsi de ville en ville en adaptant certains détails de son contenu afin de rester crédible. Sur fond de crise et de confrontations électorales, elle exprime l'inquiétude des habitants confrontés à l'élargissement de leur ville et à la crainte que de nouveaux habitants (surtout pauvres et défavorisés) utilisent leurs infrastructures sociales et fassent augmenter l'insécurité. Elle traduit également une méfiance de la population face à ses représentants légaux. Enfin, elle utilise l'Autre, celui qui est considéré comme étranger, pour cristalliser les peurs des diffuseurs de la rumeur, sans que ces derniers ne doivent se remettre en question eux-mêmes. L'Autre est la cause des problèmes. C'est la technique du bouc émissaire.

Jean-Claude Boulard, maire du Mans, a déjà porté plainte en février 2 011 pour « atteinte à personne dépositaire de l'autorité publique ». Il vient de récidiver hier en portant plainte pour « diffamation » contre le candidat du



Aurore Van de Winkel : « Le dépôt de plainte peut être une stratégie payante mais elle n'est pas efficace seule. Il faut aussi répondre aux interrogations des habitants. Photo DR

Front National ? La stratégie du dépôt de plainte peut-elle tuer la rumeur ?

Pour contrer le côté symbolique de la rumeur, le recours juridique et la médiatisation d'une plainte en justice pour obtenir une jurisprudence sont des stratégies qui peuvent se révéler payantes. La population se dira que les élus n'iraient pas devant les tribunaux s'ils n'avaient pas de bonnes

raisons. Les plaintes pour « atteinte à personne dépositaire de l'autorité publique » et pour « diffamation » ont l'inconvénient de traduire une attitude défensive destinée à protéger la réputation du maire en désignant un responsable. Cependant elles n'expliquent pas pourquoi la rumeur est fautive, ni comment il a financé ses lignes de tramways. Elles ne répondent donc pas aux interrogations des

habitants. De plus, elles ne comblent pas leur inquiétude. Cette stratégie n'est donc pas efficace seule. Rappelons tout de même qu'une rumeur ne meurt jamais, elle s'endort afin de mieux rejallir plus tard dans un autre lieu.

Propos recueillis par Jean-Benoît GAYET

LA PRÉCISION

Boulard : « Qui ne dit mot consent »

Pourquoi porter plainte contre le candidat du FN Louis Noguès et prendre le risque de faire de la publicité à la rumeur ? La question a évidemment été posée hier à Jean-Claude Boulard. « Et en ne portant pas plainte ? Ça veut dire qu'on accepte qu'une tête de liste dise « Voilà les pratiques au Mans, avec des cars la nuit, c'est connu », a répondu le maire. « Qui ne dit mot consent. On ne pouvait pas, pour l'honneur de la Ville, laisser de tels propos être diffusés ». Déjà en février 2011, le maire avait saisi la justice suite à deux courriers qui lui avaient été adressés au sujet de cette rumeur. À l'époque, un rappel à la loi avait été fait aux auteurs des lettres.

À SAVOIR

► État civil

NAISSANCES AU MANS
Clinique du Tertre-Rouge
Adem Delibalta, Armand Morin.
Maternité de l'hôpital
Céline Couillet, Hugo Bouvier, Gaspard Prudhon, Louka Har-nay, Armand Bitemo, Maëlys Courant, Zélie Théry, Lucas Foin, Noah Tellay, Elven Savary, Céleste Laigneau, Preston Saillant, Mahamed-Almahir Abdelkerim, Léo Cadieu, Eden Desnos, Noussaymah-Bella Mikidadi, Margot Richard, Marius Denay, Léna Geveaux, Tanël Cabaret, Ninon Chevalier.

DÉCÈS AU MANS
Yvonne Duval, 69 ans, 32, rue du Maine, Le Mans.
Victor Georges, 99 ans, 1, rue du Cantal, Le Mans.
Germain Jacopin, 80 ans, 14, rue de la Fontaine à La Ferté-Bernard.
Madeleine Lamy, veuve Proust, 85 ans, 51, rue des Sablons, Le Mans.
Eugène Thomas, 89 ans, 17, rue du Docteur Ernest-Mordret, Le Mans.
Jeannine Hardange, épouse Leproux, 82 ans, 114, rue Etienne-Falconet, Le Mans.
Marie Lesaint, veuve Boulay, 92 ans, 34, rue de l'Activité, Le Mans.
Germaine Michaud, veuve Boulard, 86 ans, «L'Audinière», Bonnetable.
Jeanne Riou, veuve Gasnot, 86 ans, 10bis, rue de la Bouffetière, Champagné.
Alain Vérité, 60 ans, 1, rue de la Piarderie, Thoiré-sur-Dinan.
Mauricel Fruger, 82 ans, «La Haute Fourmonière», Tresson.
Maurice Leneveu, 90 ans, 74, rue Henry-Delagenière, Le Mans.
Yvette Ménager, veuve Le Dù, 94 ans, 67, quai Ledru Rollin, Le Mans.

SERVICES

► Urgences

Pompiers 18
Police ou gendarmerie 17
Samu 15
Centre hospitalier
02-43-43-43-43
CMCM-Pôle Santé Sud
28, rue de Guetteloup
02-43-78-45-45
SOS Mains (24 h/24) - Clinique du Pré
02-43-77-62-62
Pharmacie de garde : Pothe-lune, 6, bd Saint-Nicolas (Coulaines) 02-43-82-01-02
Maison médicale de garde : 15
Centre antipoison
02-41-48-21-21
Urgences gaz
0-810-433-072
Urgences EDF
0-810-333-072

► Aujourd'hui

Marchés : Jacobins et place Henri-Vaillant.
Médiathèque Louis-Aragon : 54, rue du Port, de 10 heures à 18 h 30.
Piscines : Les Atlantides : de 10 heures à 19 heures. Les Ardriers : de 16 heures à 19 heures.